

# Lettre envoyé par Tomaz Salomão aux parties prenantes malgaches

Tribune – 22/06/11

Gaborone, le 17 juin 2011

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les chefs d'Etat et Gouvernement de la Communauté de Développement de l'Afrique Austral (SADC) se sont réunis lors d'un sommet extraordinaire, à Sandton, Afrique du Sud le 11 et 12 juin 2011, pour discuter, entre autres, de la situation de Madagascar. Après des débats approfondis sur la question, les dirigeants de la SADC ont remarqués ce qui suit :

Le sommet a noté que le retour du pays à la normalité constitutionnelle constitue une question à régler d'urgence ;

Le sommet a entériné la Feuille de Route comme une étape fondamentale qui vise à assurer le retour de Madagascar à la normalité constitutionnelle ;

Le Sommet a aussi noté la nécessité d'assurer un processus de transition inclusif et crédible, dans lequel tous citoyens Malgaches qui jouissent pleinement de leurs droits sont autorisés à participer. A cet égard, le sommet a souligné la nécessité de permettre à tous les Malgaches en exil pour des raisons politiques, y compris M. Marc Ravalomanana, de retourner à Madagascar et participer au processus de transition s'ils le souhaitent en conformité avec la loi et les normes internationales. A cette fin, les Autorités de transition sont exhortés à développer et promulguer d'urgence les instruments juridiques en suspension, pour assurer la liberté politique et la sécurité de tous les Malgaches dans le processus inclusif de transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles ;

Le sommet a exhorté les dirigeants des Mouvements Ratsiraka, Ravalomanana et Zafy de parapher la Feuille de Route dans les meilleurs délais, afin de leur permettre de rejoindre les institutions de la transition qui doivent encore être restructurés, et de participer à un processus inclusif de transition.

Les dirigeants de la SADC ont examiné la Feuille de Route et remarqué que la meilleure façon d'opérationnaliser ces décisions serait de modifier le paragraphe 20 de la Feuille de Route, comme ce qui suit :

Les Autorités de Transition doivent créer aussitôt que possible les conditions nécessaires pour le retour au pays de tous les Citoyens Malgaches en exil pour des raisons politiques, y compris Monsieur Marc Ravalomanana. Monsieur Marc Ravalomanana ne pourra rentrer à Madagascar qu'après l'instauration d'un environnement politique et sécuritaire favorable. En conformité avec la loi et les normes internationales, les Autorités de Transition doivent développer et promulguer d'urgence les instruments juridiques nécessaires afin d'instaurer aussitôt que possible un environnement politique et sécuritaires favorable pour assurer la liberté politique de tous les Citoyens Malgaches dans le processus inclusif de transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles.

Les dirigeants de la SADC estiment que seul amendement serait instrumental pour assurer que le processus de transition ne semble pas exclure aucun acteur politique Malgache, ce que ne pourrait créer plus de difficultés dans la mise en œuvre de la Feuille de Route. L'amendement est conforme aux règles, principes et lignes directrices de la SADC que demandent aux Etats Membres de respecter le droit de tous les citoyens de jouir de leurs pleins droits politiques, sociaux et économiques, y compris le droit d'élire et d'être élu. Ils estiment également que cet amendement permettrait de renforcer la Feuille de Route et de conduire le pays à l'apaisement et à la réconciliation nationale, vers les élections libres, justes, transparentes et crédibles. A cet égard, les dirigeants de la SADC lancent un appel à tous les Acteurs Politiques Malgaches à accueillir favorablement cet amendement, afin de passer à la mise en œuvre de la Feuille de Route et ainsi alléger la souffrance du peuple Malgache.

Veillez agréer, excellence, les assurances de ma très haute considération.

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Lettre-envoye-par-Tomaz-Salomao,16065.html>